

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu à l'Espace Théâtre Mont-Laurier, 543, rue du Pont à Mont-Laurier, le 24 août 2021 à 10 h, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
M. Georges Décarie, maire de Nominique
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale aux activités administratives et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 10 h 05.

À l'ouverture de la séance, M. Georges Décarie est absent.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14159-08-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant toutefois le(s) point(s) suivant(s) :

- 6.11 : Coalition Santé Laurentides

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14160-08-21

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2021**

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 22 juin 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14161-08-21

**INFORMATION SUR LES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN
2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUILLET
2021**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 10 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 5 juillet 2021, tels que rédigés.

ADOPTÉE

M. Georges Décarie vient siéger, il est 10 h 10

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Un regroupement d'hôteliers et de pourvoyeurs de la MRC sont présents afin de sensibiliser le conseil relativement aux impacts des droits d'accès au Parc régional de la Montagne du Diable sur les utilisateurs et pratiquants de VHR. Le regroupement déplore que ces droits d'accès nuisent à l'industrie du VHR. Il demande au conseil de trouver des solutions.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14162-08-21

AJOURNEMENT

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 2 h 37 minutes. Il est 10 h 53.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14162-08-21-A

RÉOUVERTURE

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 13 h 30.

ADOPTÉE

À l'ouverture de la séance, MM. Stéphane Roy et Pierre Flamand sont absents.

RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 JUILLET 2021

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 13 juillet 2021, à savoir :

- Appui à Zone Emploi quant au programme d'aide à la collectivité;
- Appui à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux- Volet II : Requalification des lieux de culte patrimoniaux;
- Appui à la municipalité de St-Félix-de-Dalquier | Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux;
- Appui à la MRC de Brome-Missisquoi quant à l'évaluation des chiens dans le cadre de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son règlement d'application;
- Appui à la MRC de Brome-Missisquoi quant à la transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales;
- Appui au Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation du système de santé en région.

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Étant donné la période estivale, aucun compte-rendu ni procès-verbal n'a été déposé.

ÉTAT DE SITUATION - SYSTÈME INFORMATIQUE

La directrice générale informe les maires et mairesses qu'aucun développement n'est survenu dans ce dossier. Une rencontre sera convoquée au besoin.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14163-08-21

INTERNET HAUTE VITESSE - AUTORISATION POUR LES AMP

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CC-12922-05-18, la MRC a accordé à la firme CIMA+ le contrat ADM-13-2018 pour la fourniture de services professionnels pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le cadre du projet « Brancher Antoine-Labelle »;

ATTENDU que ce contrat comprend un volet optionnel en prévision de services supplémentaires qui seraient requis pour la bonne réalisation du mandat;

ATTENDU que ces sommes ont été employées en totalité suite à l'approbation par la MRC de diverses demandes d'autorisation de modification de projet (AMP);

ATTENDU entre autres, qu'une méthode alternative a été mise en place pour permettre une nouvelle configuration du réseau;

ATTENDU que cette méthode alternative implique l'autorisation d'AMP supplémentaires;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité qu'un montant supplémentaire de 300 000 \$, excluant les taxes, soit attribué au paiement de services prévus au volet optionnel du contrat ADM-13-2018 pour couvrir les demandes « AMP » auprès de CIMA+ le cas échéant, lorsqu'une demande d'autorisation de modification de projet sera dûment approuvée par la direction générale de la MRC et d'autorisé les services financières à procéder au paiement nécessaire sous présentation des pièces justificatives par le chargé de projet Internet haute vitesse, payé à même le financement du projet Internet haute vitesse.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14164-08-21

**OCTROI DE CONTRAT POUR ACCOMPAGNEMENT
QUANT À L'APPEL D'OFFRES EN INGÉNIERIE FTTH -
PHASE 3**

ATTENDU que la MRC a accordé un contrat pour la somme de 12 900\$ avant les taxes à la firme Yves R. Hamel et Associés Inc. pour l'accompagnement et réalisation du devis technique de l'appel d'offres en ingénierie FTTH pour la Phase 3 du projet Brancher Antoine-Labelle;

ATTENDU que dans son offre la firme proposait en option d'accompagner la MRC suite au lancement de l'appel d'offres, par l'entremise d'une banque de 10 heures à 180\$/h;

ATTENDU que la MRC aimerait bénéficier de cet accompagnement;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter l'option d'accompagnement de la firme Yves R. Hamel et Associés Inc. et de se prévaloir d'une banque de 10 heures à 180\$/h pour un total de 1 800 \$ avant les taxes et d'autoriser les services financiers à procéder au paiement requis, payé à même le financement du projet Internet haute vitesse.

ADOPTÉE

M. Stéphane Roy vient siéger, il est 13 h 45.

DEMANDE D'ADHÉSION AU PROJET SUR L'HABITATION ABORDABLE

La directrice générale présente aux maires et mairesses la demande d'adhésion au projet de développement et d'innovation pour l'habitation abordable dans les Laurentides du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides. Il est décidé de traiter la demande au comité administratif de la MRC, suite à la rencontre de la Table des préfets prévue le 1^{er} septembre 2021.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14165-08-21

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU CONSEIL DES PRÉFETS ET DES ÉLUS DE LA RÉGION DES LAURENTIDES (CPÉRL)

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2020 du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPÉRL) ainsi que ses états financiers vérifiés 2020, son Code d'éthique et de déontologie adopté le 5 mars 2021 ainsi que son règlement sur la gestion contractuelle adopté le 3 février 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14166-08-21

ADOPTION DU SCHEMA DE COUVERTURE EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI)

ATTENDU que, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), la MRC d'Antoine-Labelle doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 (le « Schéma révisé 2021-2026 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

ATTENDU que le projet du Schéma révisé 2021-2026 a été soumis à la table technique en sécurité incendie et au comité aviseur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et sécurité civile de la MRC Antoine-Labelle et que ceux-ci se sont déclarés satisfaits ;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie*, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que les dispositions prévues à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du

contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'adopter le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 ainsi que le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026.

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution à la ministre de la Sécurité publique aux fins d'une demande d'attestation de conformité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14167-08-21

MODIFICATION AUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI)

ATTENDU la signature de la convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC d'Antoine-Labelle pour la mise en œuvre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);

ATTENDU que le montant de l'aide financière a été établi en fonction du nombre d'immeubles admissibles ;

ATTENDU que les immeubles inventoriés avec une valeur patrimoniale « bonne » sont devenus admissibles au PSMMPI après la signature de la convention d'aide financière;

ATTENDU que le programme est en cours de réalisation et que les démarches auprès des municipalités participantes sont bien amorcées ;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité de maintenir pour le moment, que seuls les immeubles patrimoniaux d'une valeur « supérieure » ou « exceptionnelle » inscrits à l'inventaire patrimonial soient admissibles au PSMMPI pour l'entente 2021-2023 et qu'au besoin, une recommandation sera faite afin d'apporter une modification au programme d'aide de la MRC pour révision.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14168-08-21

PROLONGEMENT DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES

ATTENDU que le Réseau des femmes des Laurentides (RFL) œuvre pour l'amélioration de la condition de vie des femmes dans la région, en s'assurant que la réalité des femmes soit mieux connue, reconnue et prise en compte sur tous les plans locaux et régionaux;

ATTENDU que le Secrétariat à la Condition féminine (SCF), par

l'entremise du Programme de soutien financier à des initiatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, a choisi la région des Laurentides pour la signature d'une entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;

ATTENDU qu'une entente de deux ans (2019-2021) a été signée en mars 2020 et que cette entente arrive à échéance le 31 décembre 2021 ;

ATTENDU que dans l'entente 2019-2021, le secrétariat à la Condition féminine (SCF) investit un total de 200 000 \$, soit 100 000 \$ par année pour un maximum de 80 % du projet ;

ATTENDU que les signataires de l'entente sont satisfaits du bilan déposé lors du comité directeur de l'entente du 17 juin 2021 ;

ATTENDU que le SCF a proposé de prolonger l'entente pour deux ans (2021-2023) selon les mêmes termes financiers ;

ATTENDU que trois projets ont été identifiés par les partenaires pour les deux années à venir :

- CAP JEM - Littéracie financière
- Maison de 2^e étape
 - La Passerelle (MRC d'Antoine-Labelle)
 - Maison Ariane (MRC Rivière-du-Nord)
 - Maison L'Ombrelle (MRC des Laurentides)
- RFL - projet en santé mentale des femmes

ATTENDU qu'un nouveau plan d'action et un budget associé seront adoptés par le comité directeur de l'entente 90 jours après la signature de l'entente ;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité de prolonger l'engagement de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'*Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans la région des Laurentides* et ce, pour une somme de 2 500 \$ par année à compter de l'année financière 2022 et pour une durée de 2 ans, représentant un montant total de 5 000 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet de la MRC à signer la convention.

ADOPTÉE

M. Daniel Bourdon quitte la séance, il est 14 h 02.

COALITION SANTÉ LAURENTIDES

Mme Francine Laroche informe les maires et mairesses que le 2 septembre 2021 se tiendra une tournée régionale des hôpitaux par la Coalition Santé Laurentides. Elle invite les maires et mairesses à se mobiliser aux hôpitaux de Mont-Laurier ou de Rivière-Rouge.

SERVICE D'INGÉNIERIE

PLAN D'INTERVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Mme Julie Desrochers, directrice du service d'ingénierie informe les maires et mairesses que la demande d'aide financière transmise par la MRC, dans le cadre du volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale a été approuvé. Un montant de 50 000 \$ sera donc transmis à la MRC pour la coordination d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

DEMANDE AUX MUNICIPALITÉS QUANT À LA PROGRAMMATION 2022

Mme Julie Desrochers, directrice du service d'ingénierie informe les maires et mairesse qu'un courriel leur a été transmis, ainsi qu'aux directions générales, afin de recevoir, d'ici le 31 août 2021, leur liste de projets pour la programmation 2022 du service d'ingénierie.

SERVICE FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CC 14169-08-21

REGISTRES DE CHÈQUES JUIN 2021

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 57179 à 57332, totalisant 3 435 375.06 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2021;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 518525 à 518541 (élus), les numéros 518473 à 518524 (employés), et les numéros 518542 à 518595 (employés), totalisant 147 120.75 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2021;
- le registre des prélèvements, portant les numéros 98 à 104, totalisant 91 116.59 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2021;
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1416 et 1417, totalisant 216.13 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2021;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1284 à 1300, totalisant 48 050.24 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14170-08-21

**FACTURE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES
HAUTES-LAURENTIDES DANS LE CADRE DE LA FIBRE
OPTIQUE**

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à effectuer le versement à la Commission scolaire Pierre-Neveu de la somme de 88 243,39 \$ incluant les taxes, à titre paiement pour les frais récurrents relatifs à la fibre optique pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14171-08-21

ÉCHÉANCIER DE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

ATTENDU l'échéancier présenté par l'adjointe à la direction générale aux activités financières pour la préparation des budgets 2022 de la MRC et de ses Territoires non organisés (TNO);

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter l'échéancier de préparation des budgets 2022 de la MRC et des Territoires non organisés (TNO), tel que présenté et de prévoir la rencontre quant orientations budgétaires le 27 septembre 2021 à 9 h 00.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14172-08-21

**ADDENDA 1 À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À LA RÉALISATION DU PROJET
D'ÉLABORATION ET DE MISE EN PLACE D'UN PLAN
D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DES LAURENTIDES**

ATTENDU que la MRC des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC d'Argenteuil et la MRC d'Antoine-Labelle ont conclu une *Entente intermunicipale relative à la réalisation du projet d'élaboration et de mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région administrative des Laurentides* ;

ATTENDU que, dans la mise en œuvre de cette Entente, la MRC d'Antoine-Labelle a procédé à l'appel d'offres AMGT-01-2021-Élaboration et mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région administrative des Laurentides, pour le compte de toutes les parties ;

ATTENDU le rapport du comité de sélection nommé dans le cadre de cet appel d'offres ;

ATTENDU le projet d'addenda 1 à l'*Entente relative à la réalisation du projet d'élaboration et de mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région administrative des Laurentides*;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le projet d'Addenda 1 à l'*Entente relative à la réalisation du projet d'élaboration et de mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région administrative des Laurentides* et d'autoriser la directrice générale et le préfet à le signer pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14173-08-21

**OCTROI DE CONTRAT QUANT À L'APPEL D'OFFRES
AMGT-01-2021 | ÉLABORATION ET MISE EN PLACE D'UN
PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DES
LAURENTIDES (PIACC)**

ATTENDU l'appel d'offres public AMGT-01-2021 pour des services professionnels pour l'élaboration et la mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région administrative des Laurentides;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a été mandatée par la MRC des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut et la MRC d'Argenteuil pour lancer cet appel d'offres et octroyer le contrat, pour la réalisation d'un projet commun aux quatre MRC;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 14 juin 2021;

ATTENDU le dépôt du rapport de la secrétaire du comité de sélection daté du 19 août 2021;

ATTENDU que la soumission de WSP Canada est jugée conforme et a obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU que ce contrat comporte deux volets, dont le 2^e volet est optionnel et se décline en volets 2a, 2b, 2c et 2d;

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'octroyer à WSP Canada le contrat pour le volet 1- *Diagnostic climatique et démarche d'appréciation des risques* de l'appel d'offres AMGT-01- 2021 *Élaboration et mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région administrative des Laurentides*, pour le prix forfaitaire de 223 725\$, avant les taxes, la MRC conservant le droit d'octroyer ultérieurement le contrat pour les volets 2a, 2b, 2c et 2d, selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres.

Il est de plus résolu que le présent octroi pour le volet 1 du contrat est conditionnel à l'obtention par la MRC d'Antoine-Labelle des confirmations d'acceptation de l'Addenda 1 à l'*Entente intermunicipale relative à la réalisation du projet d'élaboration et de mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région administrative des Laurentides* la MRC des Laurentides, de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14174-08-21

**MERN -TOURNÉE RÉGIONALE SUR LA MISE EN VALEUR
DU TERRITOIRE PUBLIQUE - SYNTHÈSE DE LA
PARTICIPATION JUIN 2021**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le document Synthèse de la participation des partenaires régionaux, organismes et communautés autochtones quant à la Tournée régionale sur la mise en valeur du territoire public.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE : VINGT-
DEUXIÈME RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Normand St-Amour qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Vingt-deuxième règlement modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle sera présenté, pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14175-08-21

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : VINGT-
DEUXIÈME MODIFICATION AU SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU la recommandation de la Commission d'aménagement contenue dans sa résolution MRC-AM-1521-06-21;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement Vingt-deuxième modification au schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu d'accepter pour dépôt le projet de règlement Vingt-deuxième modification au schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle ainsi que le document sur la nature des modifications à apporter par les parcs régionaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14176-08-21

**DEMANDE D'AVIS DU MAMH POUR LA
22^E MODIFICATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT
RÉVISÉ**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur la 22^e modification du schéma d'aménagement révisé proposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14177-08-21

**ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES
MODIFICATIONS À APPORTER QUANT À LA 22E
MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'adopter tel que présenté le document relatif à la nature des modifications à apporter au plan et à la réglementation d'urbanisme des municipalités concernées par la Vingt-deuxième modification du schéma d'aménagement révisé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14178-08-21

**DATE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
ÉCRITE RELATIVE À LA 22E MODIFICATION DU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

ATTENDU que, par l'effet de l'arrêté numéro 2021-054 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021, l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité de remplacer l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) relativement à la 22^e modification du schéma d'aménagement révisé par une consultation écrite qui se déroulera du 9 au 23 septembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14179-08-21

**TPI - OCTROI DE CONTRAT QUANT À L'APPEL
D'OFFRES AMGT-03-2021 AMÉNAGEMENT FORESTIER
CHANTIER LAC LAFLEUR**

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres sur invitation quant à la vente de bois sur pied selon mesurage et la construction d'un chemin – Chantier Lac Lafleur (AMGT-03-2021);

ATTENDU l'ouverture publique des soumissions du 19 août 2021;

ATTENDU que la soumission Aménagement forestier Luc Piché inc., est jugée conforme et offre le meilleur prix;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat quant à la vente de bois sur pied selon mesurage et la construction d'un chemin – Chantier Lac-Lafleur dans le cadre de l'appel d'offres AMGT-03-2021 à Aménagement forestier Luc Piché inc., pour un montant de 22 224 \$, avant les taxes et d'autoriser les services financiers à procéder au versement.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RÉSOLUTION MRC-
CC 14180-08-21

RAPPORT SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE 2021 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS (PAFIT) DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 061-51, 064-52 ET 064-71

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*;

ATTENDU que le 20 octobre 2020, la direction de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a sollicité la MRC d'Antoine-Labelle à titre de MRC responsable de la délégation de gestion du programme d'aménagement durable des forêts (PADF), pour réaliser la consultation publique sur les Plans d'aménagement forestier opérationnels (PAFI-O) des unités d'aménagement forestier de la région des Laurentides;

ATTENDU la tenue des séances de consultation publique les 31 mars et 9 avril 2021;

ATTENDU la mise en ligne du formulaire sur le site web du MFFP;

ATTENDU la réception des divers commentaires et préoccupations émis par les participants durant la consultation publique (du lundi 23 mars au mercredi 21 avril 2021);

ATTENDU que la période de consultation est terminée;

ATTENDU le dépôt du rapport sur la consultation publique et des recommandations préparé par le Service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRC d'Antoine-Labelle, selon les modalités prévues à l'*Entente intermunicipale de fourniture de service conclue entre les MRC d'Argenteuil, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Antoine-Labelle*;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de consultation publique sur les plans d'aménagements forestiers intégrés opérationnels des unités d'aménagement de la région des Laurentides et de l'acheminer aux autorités du MFFP et aux MRC partenaires de l'entente de délégation du programme PADF.

Il est de plus résolu de recommander l'adoption dudit rapport par les conseils des MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14181-08-21

ADOPTION DU BILAN DE LA PLANIFICATION ANNUELLE ET DU REGISTRE ANNUEL DES PROJETS PADF 2020-2021

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation concernant le

Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF) avec les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil;

ATTENDU que ces MRC ont conclu, le 11 mai 2018, une entente inter-MRC de fourniture de services professionnels avec la MRC d'Antoine-Labelle afin d'effectuer la gestion et les mandats de l'entente de délégation auprès du MFFP;

ATTENDU que le cadre normatif du PADF prévoit que les MRC signataires de l'entente adoptent un bilan de la planification annuelle et un registre annuel des projets pour chaque année du programme;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'adopter le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets PADF de l'année 2020-2021.

Il est de plus résolu de recommander l'adoption dudit bilan par les conseils des MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ledit registre annuel des projets PADF dans le cadre de la reddition de comptes à transmettre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CC 14182-08-21

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE JUIN 2021

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8682 à 8695, totalisant 49 749.49 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2021.
- Le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 21 à 22, totalisant 3 776.97 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CC 14183-08-21

RETOUR SUR LA POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU la résolution MRC-CC-13785-06-20 quant au projet pilote de la Politique de télétravail de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que ce projet pilote était en vigueur jusqu'au 31 août 2021;

ATTENDU le projet de Politique de télétravail présenté, lequel comporte les modifications suite à la réalisation du projet pilote;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposée, la Politique de télétravail de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, est présent. Il informe les maires et mairesses des dossiers en cours depuis la dernière séance du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et présente les dernières activités du CLD.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14184-08-21

AMENDEMENT À LA LETTRE D'OFFRE ET CONVENTION DE CRÉDIT VARIABLE À L'INVESTISSEMENT

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle et les Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c. ont conclu une *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* (ci-après la «Convention») au montant de 750 000 \$ signée le 13 décembre 2017 (MRC-CC-12450-03-17);

ATTENDU que les sommes prêtées aux termes de la Convention sont sur le point d'être investies en totalité,

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle souhaite poursuivre ses activités d'investissement dans les entreprises sur son territoire de façon à maintenir son support au développement économique local;

ATTENDU que les Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c. proposent d'amender la Convention afin d'augmenter le crédit autorisé de 750 000 \$, portant ainsi le crédit autorisé total à 1 500 000\$;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, le projet d'Amendement à la *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement signée le 13 décembre 2017*.

Il est de plus résolu d'effectuer un emprunt supplémentaire et, par conséquent, d'accepter l'augmentation de 750 000 \$ du crédit variable à l'investissement proposé par Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c., selon les termes, conditions et restrictions énoncés à l'Amendement. Cette augmentation portera le montant autorisé à 1 500 000 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle, à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à l'Amendement et à l'augmentation de crédit.

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Revue de presse de la MRC d'Antoine-Labelle | Juin 2021
- Communiqué UMQ | Programme de la taxe sur l'essence – 990 millions \$ pour soutenir les infrastructures municipales
- Invitation de partenariat | Laurentides j'en mange

RÉSOLUTION MRC-
CC 14185-08-21

LIEU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DU 28 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU la résolution MRC-CC-13904-11-20 prévoyant que la séance du 28 septembre se tiendra à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle, située au 405, rue du Pont, à Mont-Laurier;

ATTENDU la situation de crise sanitaire qui perdure ;

ATTENDU que la séance du conseil prévue en septembre pourrait être assujettie à certaines mesures sanitaires, dont la distanciation sociale ou la tenue par en visioconférence;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité qu'advenant la tenue de la séance en présentiel, la séance du conseil de la MRC du 28 septembre 2021 se tiendra à l'Espace Théâtre situé au 543, rue du Pont à Mont-Laurier ou à la Salle du Cœur-Immaculé situé au 570, rue Panet à Mont-Laurier ; le lieu devant être préalablement communiqué par avis public par la direction générale.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 20.

Gilbert Pilote, préfet

Me Mylène Mayer, directrice
générale et secrétaire-trésorière